



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 254-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.71

Déposée le : 25.11.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Bichsel (Zollikofen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Éviter les problèmes de liquidités des communes

Pour un grand nombre de communes bernoises, les mois estivaux sont synonymes de difficultés de trésorerie. Celles-ci sont dues au délai entre la facturation par le canton des coûts relevant de la compensation des charges et le versement des impôts aux communes.

Chaque fois, ces problèmes de liquidité durent au moins plusieurs semaines, et chaque commune doit y remédier en recourant à des crédits transitoires ou des prêts. Pour les communes, cela entraîne d'une part une charge supplémentaire et d'autre part un paiement d'intérêts sans utilité pour le canton dans son ensemble et ne générant aucune valeur ajoutée pour les communes. Cette critique relative à l'exécution de la péréquation financière et de la compensation des charges découle notamment de l'édition 2024 du rapport « Contrôle des résultats LPFC ».

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle évaluation le Conseil-exécutif fait-il de la problématique décrite ci-dessus ?
2. Le gouvernement a-t-il déjà pris des mesures pour remédier à cette problématique ? Le cas échéant, lesquelles ?
3. Le Conseil-exécutif serait-il disposé à élaborer avec les associations de communes des solutions visant à éviter les difficultés de trésorerie, et à mettre en œuvre ces solutions ?

Destinataire
– Grand Conseil